

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Deces. Inscrits dans les dernieres 24 heures.

MARIAGES.

Jean Souvestre à Eugénie Baimon; Jos. W. Deblieux à Louisa Dorsey.

NAISSANCES.

Mmes Geo. Schwall, une fille; S. Ienda, un garçon; John Byron, un garçon; A. S. Bernoudy, un garçon; L. Estrade, un garçon; G. A. Flueke, une fille; G. Puciccolo, un garçon; Geo. G. Voilier, un garçon.

DECES.

Gen. W. Banker, Sr., 77 ans, 1712 Canal; Vve Anna Brown, 63 ans, 2115 L'Arbustier; Vve Thérèse Stentz, 47 ans, 5109 Tchoupitoulas; Emma Victorin, 5 ans, 921 S. Liberté; J. J. Barry, 45 ans, 621 Celeste; Vve Anna Hamburger, 76 ans, 3611 St. Claude; Viola M. Chataud, 6 ans, 2012 Olive; Rose Dubiney, 5 ans, 1779 N. Dorgendou; Octavia S. Armelino, 5 ans, 1139 Burdette; Wilson Casey, 4 ans, 438 Freret; Andrew Sylvester, 2 ans, 2429 Felicite; Look Luck, 49 ans, 1108 Tulane; Mary Giarovich, 33 ans, 5600 Laurel; Emma Perkins, 30 ans, Hôpital de Charité; Mildred Chedville, 4 mois, 1779 N. Dorgendou; Jos. Mishore, 51 ans, Bate St. Louis.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Demande d'émancipation: Wilhelmina Hesse. Gondolfo Bros vs Wm A. Saue et Mue Della Walsh, réclamation de \$26.50 sur un contrat. Sam F. Heaslip vs N. O. Ry & Light Co., action en dommages de \$270. Quaker Ready Co. vs la ville de la Nouvelle-Orléans, mandamus. John F. Beck vs Peter Fabacher, actions en dommages de \$10,000. Wm S. Russell vs John J. Owens, réclamation de \$855.75. Salmen Brick & Lumber Co. vs Alex W. Nyquist, procès exécutif de \$1,600. C. American Brewing Co. vs Prussian Nat'l Ins. Co., réclamation de \$2,500 sur une police d'assurance. American Brewing Co. vs Queen City Fire Ins. Co., réclamation de \$300 sur une police d'assurance.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE.

JUGE A. M. AUOIN.

Comparutions: Rudolph Doll, actes de violence; D. W. Daniels, parjure. John Galvin, blessure. Charles Seppert, York Earl, port d'arme cachée. Alex P. Randolph, parjure. Jerry White, vol. Condamnation: Steve Leonardo, Tony Baldwin, Philip Gargano, vagabondage, 30 jours de prison. Acquittés: Albert Stevens, Dave Woodson, attaque et blessure. Louisa Lee, actes de violence. Walter Davis, larcin. E. J. Hickey et Alphonse Bobet, meurtre.

Ventes inscrites au bureau d'aliénations.

Raymond G. Brugier à Frank R. Schaefer, 2 terrains, ave Carrollton, Dumaine, City Parc et Hennessey, \$3000. Geo. Hoffman à Jos. Daubert, terrain, Bourbon, Dauphine et Esplanade, \$2000. Jos. A. Gaudin à Mme Johanna Bass, portion, Rempart, Julie, Howard et Dryades, \$215.27.

Biscuits "Soda" qui croquent, Biscuits "Soda" qui ont du piquant, Biscuits "Soda" qui ont du goût. Uneeda Biscuit. Fournée fraîche—Fournée croquante—Fournée propre. Ne se vendent pas autrement qu'en paquets à l'épreuve de la poussière et de l'humidité. NATIONAL BISCUIT COMPANY.

FAITS DIVERS.

L'ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE.

C'est aujourd'hui à midi qu'a lieu la pose de la pierre angulaire de l'Annexe de l'Hotel de Ville. Voici le programme de cette intéressante cérémonie à laquelle le public est invité.

Programme de la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de l'annexe de l'Hotel de Ville.

M. W. J. Hardee, ingénieur de la ville, maître de cérémonie. Invocation de la bénédiction divine par le révérend Gordon Blackwell. Discours par l'honorable William Melie, ancien président du conseil municipal, et diverses pièces de monnaie portant la date de 1908 ou, à défaut, de 1907. Tout autre objet convenable qui pourrait être présenté. Soumissions rejetées. Le major Ruffner, ingénieur des Etats-Unis, a ouvert hier à onze heures du matin les soumissions pour la construction de seize maisons de résidence et d'un office à Burwood, sur la Passe du Sud-Ouest. Il y avait deux soumissions, l'une de Doullut et Williams offrant de construire quatre maisons à raison de \$3,562 chacune, douze maisons à raison de \$3,210 chacune, et l'office pour \$2,346, le contrat devant être exécuté en 150 jours de travail; l'autre de John Reusch, demandant \$4,566 pour chacune des quatre maisons de la première catégorie, \$4,572 pour celles de la seconde, et \$3,069 pour l'office. Le major n'a accepté aucune de ces soumissions, les jugeant excessives, et il a décidé d'en recommander le rejet au département de la guerre à Washington. Les associés étaient Ernesto Gussoni, Gasparo Gussoni et Luigi Costelli.

HOTEL DE VILLE.

A la suite de nombreuses plaintes au sujet de l'emploi d'ouvriers étrangers le maire et l'ingénieur de ville ont décidé de faire insérer à l'avenir dans tous les contrats pour la construction de bâtiments municipaux, une clause obligeant les entrepreneurs à donner la préférence à la main d'œuvre locale organisée. Jusque-là, il était stipulé dans les contrats que les ouvriers employés devaient être des résidents, mais dorénavant la requête sera précisée de façon à assurer l'emploi exclusif des ouvriers organisés de la ville.

L'inspection des Phares.

Le commandant John L. Purcell a terminé à bord du bâtiment de service "Magnolia" une inspection des phares du district de la Nouvelle-Orléans, qui a duré trois semaines et s'est étendue de l'embouchure du Mississippi à l'extrémité sud de la côte du Texas. Tous les phares ont été trouvés en bon état, n'ayant nullement souffert des tempêtes récentes. Les mauvais temps a obligé le "Magnolia" à relâcher pendant trois jours à Corpus Christi.

La faillite de la maison de coton Gussoni et Cie.

La maison de coton Gussoni et Cie qui s'était déclarée en faillite involontaire le 10 mars dernier et dont M. Felix Couturier avait été nommé liquidateur, a déposé hier à la cour de district des Etats-Unis un état de son actif et de son passif. Elle accuse un actif de \$114,857.54 et un passif de \$76,584.84. Les principaux créanciers à la Nouvelle-Orléans sont: H. & C. Newman \$43,049.59; Hibernia Bank and Trust Company \$15,000; T. B. Lynd & Co. \$20,455.32; Drexel & Co \$13,263.38; Félix Couturier, \$1,657.799; Gessner & Co. \$111.74; Gilbert & Clay \$1,406.23; Minoprio Forgan & Co. \$7,399.44; Jas. A. Pusch & Co. \$1,345; W. P. Brown & Co. \$1,818.73; F. B. Hayne \$2,732.61; Chas. W. Shepard Cotton Company \$1,692.28; Postal Telegraph and Cable Company \$1,175.08. Au nombre des créanciers étrangers se trouvent Dino Ciretti, de Milan, Italie, \$14,641.38; Stantard Insurance Company de Liverpool, Angleterre, \$22,018.96; Alamo National Bank de San Antonio, Texas, \$6,692.08. La maison avait deux sièges, l'un à la Nouvelle-Orléans et l'autre à Milan, Italie. Elle avait en outre des bureaux à Paris, Waco, Fort Worth et San Antonio, Texas, Savannah, Georgie, Oklahoma City, Oklahoma, et Canton, Meridian et Brookhaven, Mississippi. Il paraît qu'elle doit plus de \$20,000 à ses employés. Un marché défavorable et des circonstances malheureuses ont été les causes de la faillite de cette maison qui fut hautement classée pendant nombre d'années. Les associés étaient Ernesto Gussoni, Gasparo Gussoni et Luigi Costelli.

La Médaille Carnot.

Devant une assemblée nombreuse, ce lieu hier soir, dans la salle Gussoni, de l'Université Tulane, le débat annuel dont le prix est une médaille superbe offerte par le Baron Pierre de Coubertin, débat auquel peuvent prendre part tous les élèves de la grande Université. Nous l'avons dit, cette médaille est donnée par un écrivain français très distingué à dessein d'encourager les universitaires de Tulane à se tenir au courant de tout ce qui touche à la France, de sa politique surtout. M. le Prof. Alcide Fortier a ouvert la séance par la lecture d'une très intéressante lettre du Baron de Coubertin annonçant que la Médaille Carnot était une fondation, c'est-à-dire que tous les ans un prix serait donné au vainqueur d'un débat qui aurait pour sujet une question relative à la France. M. Fortier a parlé d'une façon très élogieuse du Baron de Coubertin dont il admire le caractère et le talent. Il a dit qu'à son récent voyage il avait appris par le Prof. Vioja que la santé du Baron n'était pas des meilleures dans le moment, et il a formulé le vœu que le grand écrivain soit conservé bien des années encore à la France et aux Lettres qu'il honore. M. Fortier est toujours écouté avec le plus vif intérêt. La question à débattre a été ainsi posée: Est-il de l'intérêt de la France de s'allier au Japon? M. Delvalle H. Théard a soutenu l'affirmative, et M. Raymond Gauche, la négative. Tous deux ont dit des choses très justes, envisageant notamment la question sous un aspect différent: mais deux des trois juges ont préféré la manière de voir de M. Théard et lui ont décerné la médaille. Ce triomphe de M. Théard lui fait grand honneur, car il a fallu pour qu'il l'obtient qu'il fit preuve de connaissances sérieuses acquises au prix de recherches patientes. M. Théard est un brillant élève du collège des Jésuites et fera aisément sa tournée au Barreau, car il étudie le Droit. Les juges étaient: M. Jas Legendre, Ed. Rigtor et Chas. T. Soniat; et le programme suivant a été suivi fidèlement: 1-Allocation—M. le Prof. Alcide Fortier, président. 2-Berçoise de Jocelyn—Goddard—Mme Harry Bisset, accompagnée par Mlle Nisida Sougeron et M. Paul Baret. 3-La Polka de la Reine—Raff—Solo de piano, Mlle Louise M. Laplace. 4-Poésies inédites—M. Véroan Dejou, consul de France. 5-Romance—Sinding—Solo de violon, M. Paul Bergé, accompagné par Mlle M. V. Mooney. 6-Grandes Grenadiers—Richard Wagner—Mme Harry Bisset, accompagnée par Mlle Helen Flynn. 7-"Si tu veux"—Planet—Mme Véroan Dejou, accompagnée par Mlle M. V. Mooney.

ACQUITTE.

Un nommé Albert Stevens, commis de Carlos Cristini qui tient un débit de liqueurs à l'angle des rues St Pierre et Marais, a comparu hier à la seconde cour criminelle de cette ville, accusé d'avoir tiré avec intention de tuer sur Horace Salvant, dans la matinée du dimanche 19 avril dernier. Les témoignages entendus ont établi que deux individus, Horace Salvant et un nommé Semineri, avaient attaqué, apparemment sans cause, Carlos Cristini devant sa porte et l'avaient renversé sur le trottoir; que Stevens, qui voulait intervenir, avait été attaqué à son tour. Il est rentré dans la maison et s'est armé d'un revolver. Sur le trottoir il a tiré sur Salvant et l'a blessé au dos. Le juge Aucoin a acquitté Stevens, maintenant qu'un employé avait le droit de protéger son patron.

Procès en dommages.

John F. Beck, qui n'a qu'une jambe, intente un procès en \$10,000 de dommages-intérêts à M. Peter Fabacher. Beck passait, dit-il, dans la rue St-Thomas, entre les rues Septième et Huitième, quand une de ses béquilles a frappé une pile de bois déposée négligemment devant une cour appartenant à M. Fabacher. Il est tombé et a reçu des blessures internes dont il n'est pas encore guéri.

Bandits condamnés.

Thomas Carlton et John Murray, les deux jeunes bandits qui avaient plaidé coupable de l'attaque contre Mme L. E. Harris, qui a causé une si profonde émotion dans la ville il y a quelques mois, ont été amenés hier à la cour criminelle de district pour entendre leur sentence. Le juge Baker les a condamnés à quatorze ans de travaux forcés chacun. Devant le tribunal Carlton et Murray n'ont pas dit un mot tendant à atténuer leur crime. Les bandits s'attendaient évidemment à une condamnation sévère, mais ils ont paru accablés quand le juge a dit "quatorze ans de travaux forcés". Walter Vignes, le troisième bandit qui a été condamné de complicité dans le crime des deux autres par un jury, a fait demander par son avocat une nouvelle audition de cause. Cette requête sera plaidée lundi prochain et probablement repoussée. Et il est à penser que Vignes sera condamné à la même peine que ses complices, la plus forte que permette la loi pour le crime qu'ils ont commis.

DECES.

MAUDON—Décédé, vendredi, 8 mai, à 2 30 heures, M. Agé de 65 ans, J. P. MAUDON, époux bien aimé d'Elizabeth Merles, naît de France. Les parents, amis et connaissances de la famille, ainsi que les officiers et membres de la Société de Bienfaisance des Bouchers sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu samedi, 9 mai 1908 à 3 30 heures précises: de 9 heures à 10 heures, au domicile mortuaire, 315 rue N. Broad entre Bienville et Conti.

JAMES BONNOT, Successeur de JOHN BONNOT, Entrepreneur de pompes funèbres.

No 623 RUE STE-ANNE SALONS FUNEBRES. Téléphone No 1042.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd., Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue N. Remparts PHONES: HEMLOCK 408, HEMLOCK 1004.

VEUVE JOSEPH RAY, Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur.

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS. Près Esplanade. Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterréments faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment. Les sept-1111.

AMUSEMENTS.

GRANDE OUVERTURE WEST END. Dimanche, 10 Mai. Avec Tabasco Monte modérato et libretto de l'hôte illustré, en charge de M. J. M. McKEE. Trois changements chaque soir. A quel nouveau grand Bandit militaire sous la direction de PROF. G. B. LUMBARDO. Accueille seront autorisés à assister la dernière musique Populaire et Opéra. 8ma-27.

10c-SHUBERT. Spectacle Continu de 12 30 à 10 30 p. m. Chaque Jour.

Grand Divertissement de Tableaux. O. T. RAWFORD. Changement de Tableaux les Dimanches et Jours. Chaque Représentation dure Plus d'une Heure.

HOTEL ET RESTAURANT DE WEST END.

T. TRANCHINA. Propriétaire. Ouvert toute l'année. Tous les Met. Délicats de la Saison bien Unite et Soigneusement Servis. PRIX RAISONNABLES. 5 mai-3m.

AVIS SPECIAUX.

Avis est par le présent donné qu'à la session de la législature de l'Etat de la Louisiane qui se tiendra le 1 mai 1908, le bureau des Eaux et des Eaux requerra la législation suivante: Premier—Un amendement à l'acte No 19 des actes de 1906 et un amendement au code avec la constitution par laquelle le Bureau des Eaux et Eaux et le Bureau de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et d'abolition de l'impôt sur le revenu des propriétés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et par lequel l'ordre de paiement des dits taxes, principes et intérêts, avec l'excédent de la taxe d'un pour cent de la dette et de la Taxe Spéciale de Cent Mille, sera déterminé. Second—Un acte autorisant le Bureau des Eaux et Eaux à requérir l'introduction de l'eau dans toutes les maisons habitées de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et d'abolition de l'impôt sur le revenu des propriétés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et par lequel l'ordre de paiement des dits taxes, principes et intérêts, avec l'excédent de la taxe d'un pour cent de la dette et de la Taxe Spéciale de Cent Mille, sera déterminé. Les applications devront avoir été présentées au Surintendant avant le 15 mai 1908. WARREN BANTON, Surintendant. 6 mai-1m.

BUREAU DU SURINTENDANT DES EAUDES PUBLIQUES, National Sanitary Building, Nouvelle-Orléans, 2 mai 1908.

Les examens de concours pour les postes blancs pour des certificats gradués de grammairien et de kindergarten auront lieu, à partir de LUNDI, le 11 mai, à 8 30 A. M. à la Bâtisse de l'Ecole Normale, rue Constante et Galles. Des billets pour applications peuvent être obtenus au bureau du Surintendant. Les applications devront avoir été présentées au Surintendant avant le 15 mai 1908. WARREN BANTON, Surintendant. 6 mai-1m.

Insulteur puni.

Un vieux noir nommé Henry Williams a comparu hier devant le second recorder comme suspect et dangereux et pour insultes. La veille, à 8 heures de l'après-midi, il avait grossièrement insulté Mme L. Frigerio, qui se rendait au magasin de son mari, rue Dauphine, 141. Sur plainte de M. Frigerio l'agent E. J. Roach a arrêté le noir. Hier Mme Frigerio a déclaré que Williams était l'individu qui l'avait insultée dans la rue Canal il y a dix ans. Le recorder a condamné le noir à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, sur chacune des deux accusations. Le prix d'une mule. M. Samuel Hesslip intente devant la cour civile de district un procès à la compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans pour obtenir une somme de \$270, comme indemnité pour une mule tuée le 17 mars 1907 par un car de la Ligne de l'Esplanade.

COLLISION EN MER.

Portland, Angleterre, 5 mai.—Le vapeur anglais "Matiana", parti de Londres pour Calcutta, est entré en collision avec un vapeur de la ligne Hamburg-Amerika, ce matin, à 20 milles au sud de Portland. On ignore encore le nom du navire allemand. Le "Matiana" est rentré à Portland avec de graves avaries. La collision a eu lieu pendant un épais brouillard. Un remorqueur est parti de Portland à la première nouvelle de l'accident, pour porter secours au navire allemand.

chir à ce qu'elle allait faire.

Car elle était encore sous le coup de l'émotion produite par cette nouvelle... du boulevard opéré aussitôt dans son esprit et dans son âme par les suppositions qu'elle effectuait... qu'elle était logiquement en droit d'effectuer. Elle se retira de bonne heure, gagna sa chambre. Et quand Jacqueline, dont le petit lit avait été apporté près du sien, fut endormie, quand madame Danlien, après avoir embrassé Jean, qui, sous la garde de la nourrice, reposait dans la chambre voisine, fut revenue, à pas onctés, dans la sienne, longtemps elle alla et vint, enveloppée de son peignoir, ne songeant pas à se mettre au lit, répétant: Je saurai... je saurai... Oui, elle voulait la vérité... quelle qu'elle fût... Elle n'entendait plus vivre au milieu de ce rêve dans lequel elle marchait de réve en jour. Pour cela elle n'avait qu'à adresser à une agence de renseignements qui, certainement, lui fixerait sur le compte du lieutenant Jacques Fréménil... Lui faisait savoir s'il était vivant comme elle le soupçonnait... comme elle en avait presque à cette heure l'absolue certitude. Mais alors... si cela était... Claude avait donc menti... Claude avait donc fausement déclaré la mort de son ami?

...Pour satisfaire à son amour...

Il n'avait pas craint d'affirmer à Gilberte qu'il avait assisté aux derniers moments de Jacques... Qu'il avait pleuré la perte de celui-ci. Et rien de cela ne serait vrai? Dieu... voilà qu'à cette pensée... un frisson d'horreur s'élevait en elle... Un frisson d'horreur et de dégoût. ...Voici qu'au sein la haine envahissait son cœur... Une haine terrible qui se dressait contre son mari. Mais elle dompta ces sentiments. Plus tard... il faut d'abord que je sois fixée sur la vérité, murmura-t-elle. Et menaçante: —Et si Jacques est vivant... Claude qui a menti... Claude qui a brisé ma vie... Claude paiera. Alors elle se dirigea vers un bureau placé dans un coin de la chambre. Sur la table d'acajou était un nécessaire à écrire. Elle s'assit et, d'une main fébrile, d'une main qui tremblait, elle rédigea une lettre. Quand elle eut achevé cette lettre, elle la relut. A voix haute ensuite elle parlait à elle-même: —Avec ces détails que je donne à l'agence on se renseignera, et la réponse me fixera. Je saurai...

rai à Jacques à échappé à la mort...

Il était de retour... comme je l'espère... comme je le crois. Elle cachait à présent sa lettre. Elle se rendit alors dans la pièce attenante à la chambre à coucher et dont Claude avait fait un cabinet de travail. Elle savait qu'elle y trouverait un Botta de Paris. Et, en effet, tout de suite, à la lueur de la bougie qu'elle tenait sur son bongeoir d'argent, elle aperçut l'énorme volume dont elle s'empara et qu'elle contempla. Bien vite elle découvrit la liasse des agences de renseignements et choisissant l'une d'entre elles au hasard, elle écrivit l'adresse de cette agence sur l'enveloppe de sa lettre. Quelques jours plus tard, elle allait recevoir la réponse et, cette fois, elle saurait la vérité. Elle aurait si cet espoir fou qui emplissait à présent son âme, qui faisait pour elle la nuit lumineuse, qui donnait à son cœur des palpitations si violentes que par moments, il lui semblait qu'il allait se briser... oui, elle saurait et cet espoir avait sa raison d'être. —Si le rêve de sa vie... ce rêve si vite brisé, si vite broyé pouvait reprendre son essor et redevenir réalité... Entrée dans sa chambre, elle consulta la pendule de style qui

tietaquait sur la cheminée.

—Neuf heures et demie, murmura-t-elle. Le dernier train est passé... cette lettre ne partira plus ce soir... Mais si Bacco n'est pas couché, je vais l'envoyer tout de même à la porter pour qu'elle puisse quitter Sainte-Marie demain à la première heure. Elle allait appuyer sur le bouton de la sonnerie lorsque tout à coup il y eut dans le silence un grand cri... un or profond qui fit tressaillir Gilberte. —O'est mon petit Jean... O mon Dieu! Et tout de suite angoissée, elle se précipitait déjà vers la porte qui donnait accès à la chambre où se trouvait, à côté du lit de la nourrice, le berceau de l'enfant. Elle trouvait la brave femme, qui, ne s'était pas encore déshabillée, penchée sur le berceau. Elle se rendait compte aussitôt que le visage de la nourrice, souriant d'habitude, trahissait à cette heure une inquiétude profonde et qu'elle n'essaya même pas de dissimuler. —Pourquoi Jean a-t-il crié ainsi?... Qu'y a-t-il?... demandait la jeune mère en se précipitant. —La nourrice, en se relevant plus effrayée encore: —Oh! madame... Oh! madame! Gilberte se penchait à son

—Mon mignon... mon adoré...

... marmurait la jeune mère en même temps qu'un murmure naissait bruequement en elle... à la pensée que cet après-midi elle ne s'était pas occupée de Jean comme à l'ordinaire. Toute à ses préoccupations, elle avait délaissé le cher petit ne s'apercevant même pas de ce malaise que la nourrice, elle, avait remarqué. Ah!... Dieu, n'était-ce pas un châtiment que, dans sa justice implacable, le ciel déjà lui imposait! L'enfant n'allait-il pas être atteint de quelque grave maladie? Lui... le cher innocent! Devant ce berceau, la maternité reprenait le dessus en elle... Elle oubliait un instant toutes ses pensées de tout à l'heure, tous ses rêves fous, tous ses espoirs. Son cœur de mère s'alarmait. —Mon enfant est en danger! Jean maintenant ne criait plus. Mais de temps en temps, à ses lèvres, venait un gémissement étouffé. Et son adorable petit visage rose restait contracté... tordu comme par un rictus effrayant, tandis qu'autour des yeux, toujours fixes, se dessinaient de larges cercles noirs. —Vite... vite... qu'on aille chercher le médecin, qu'on le ramène tout de suite, sans perdre une seconde, cria la malheureuse

—Madame a raison, appro-

vait la nourrice, qui ajoutait: —Si madame le permet... je cours prévenir Basco. "Il est peut-être déjà couché, mais il se relèvera et il ira jusqu'au bonjour appeler le docteur —Allez. La nourrice sortit. Gilberte demeura seule avec le petit garçon. Elle continuait à lui parler et, comme s'il pouvait comprendre: —Mon petit Jean... regarde-moi... c'est moi, ta maman... bien désolee de te voir souffrir. Souris-moi... mon ange... je t'en supplie... souris comme tu souriais hier encore. "Et ferme un peu tes paupières pour te reposer. A continuer.